

Fiche ressource pour les équipes éducatives

Les réponses des lycéens aux établissements du supérieur sur la plateforme d'admission Parcoursup

A partir du 22 mai, après l'examen des dossiers par les établissements du supérieur, les élèves candidats à une première année de l'enseignement supérieur sur la plateforme Parcoursup vont recevoir les réponses à leurs vœux.

Cette fiche vous présente sous une forme schématique un exemple des modalités de réponse pour un candidat. Pour plus d'information, vous pouvez vous référer à la fiche thématique n°6 disponible sur le site Eduscol à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>

Exemple pour un candidat ayant effectué 7 vœux

Entre le 22 mai et le 17 juin, le candidat dispose de 7 jours pour répondre. Au-delà, sans réponse de sa part toutes ses candidatures sont annulées. Le SORES ne sera pas en mesure de rattraper les élèves retardataires.

Pour les propositions reçues le 22 mai, le candidat peut répondre jusqu'au 28 mai (inclus)

A partir du 26 juin le délai de réponse diminue

